



COMMUNE DE GORBIO

CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 7 AVRIL 2026

RAPPORT DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL

2026

BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2026

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le présent rapport accompagne le vote du Budget Primitif 2026 de la commune de Gorbio.

Ce budget a été élaboré selon les principes comptables généraux de : sincérité, neutralité, prudence et exhaustivité.

Pour rappel, avec le référentiel unique M57, la fongibilité des crédits permet d'effectuer des virements entre chapitre dans la limite de 7.5% des dépenses réelles.

A noter que la population de la commune est en perpétuelle hausse avec 1609 habitants (contre 1590 en 2025 et 1548 en 2023).

Le Budget Primitif 2026 s'inscrit dans un contexte économique de stabilisation, mais reste marqué par une pression constante sur nos dépenses de fonctionnement. Face aux exigences de la Loi de Finances, notre collectivité fait le choix d'une gestion rigoureuse, dictée par une priorité nouvelle : **la sécurisation et la mise en conformité de notre patrimoine bâti.**

Un audit récent ayant mis en lumière des lacunes dans le suivi des contrôles réglementaires, nous avons décidé d'engager une démarche volontariste de régularisation. Ce budget 2026 acte ainsi la signature systématique de **contrats de vérification et de maintenance pour l'ensemble de nos bâtiments.**

Si cet effort de mise en conformité pèse sur nos dépenses de fonctionnement immédiates, il constitue un acte de gestion responsable. En palliant ces manquements passés, nous protégeons la collectivité contre les risques juridiques, évitons des coûts de réparation d'urgence bien plus onéreux et assurons, enfin, un accueil parfaitement sécurisé dans toutes nos structures communales.

Cependant, la commune a fait le choix de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2026.

Aussi les objectifs de l'exercice 2026 seront :

- ✓ Effectuer les travaux nécessaires à la sécurité des bâtiments communaux
- ✓ Poursuivre les efforts concernant les ruines afin d'adapter la meilleure solution pour leur sécurisation et aménagements futurs
- ✓ Poursuivre les travaux de réaménagement du lavoir
- ✓ Poursuivre la maîtrise des dépenses globales de fonctionnement par une analyse prospective et des actions correctives notamment pour réduire l'impact de l'inflation et des prix de l'énergie
- ✓ Lancer des études de rénovation énergétique pour la salle des fêtes Louis Giausseran
- ✓ Lancer des études pour la création d'une MSP (Maison de Santé Pluriprofessionnelle)

Ainsi, le budget primitif global présenté au vote du conseil municipal pour l'exercice 2026 s'élève à **3 530 124.21€**, soit :

- **Section de fonctionnement (Dépenses et Recettes) : 1 929 877.12€**
- **Section d'investissement (Dépenses et Recettes) : 1 600 247.09€**

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget prévisionnel de la section de fonctionnement 2026 avoisine donc 1 930 000€.

Concernant les dépenses, le budget est en hausse d'environ 7% afin de faire face aux dépenses qui pourraient résulter des visites de contrôles des bâtiments (hors mises aux normes et sécurité qui seront imputées au budget d'investissement), il intègre les prévisions d'inflation, tient compte des hausses de charges de personnel et projette des provisions pour certaines dépenses réelles.

Concernant les recettes, l'excédent permet un budget plus élevé qu'en 2025 tout en restant prudent quant aux dotations qui pourront être perçues.

L'excédent cumulé de l'exercice 2025 avec plus de 850 000 € permet un virement à la section d'investissement de 540 000€ (légèrement inférieur à l'année précédente).

Les efforts de limitation des dépenses et l'optimisation de recherche des recettes permettent de maintenir le bon fonctionnement de la commune et initier de nouveaux projets.

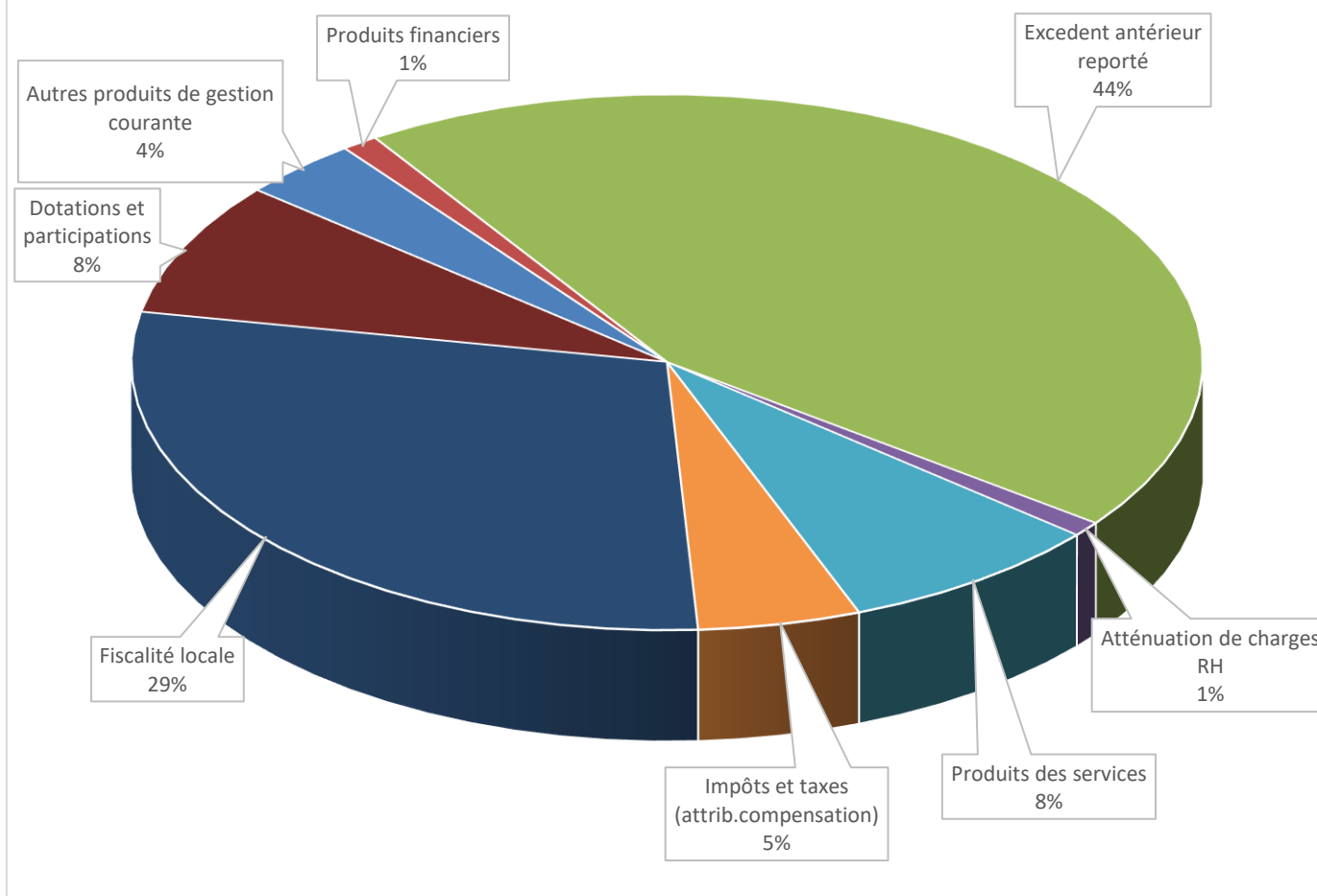
➤ LES RECETTES :

Total budgétisé : 1 929 877.12€, notamment basées sur l'excédent antérieur (44.4%).

Ainsi les recettes réelles s'élèvent à 1 073 293€ (+4%) soit 667€/habitant et se répartissent comme suit dans les différents chapitres :

RECETTES FONCTIONNEMENT / CHAPITRE	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	Part/BP	BP 2026	Part/BP
TOTAL 002 -Excédent antérieur reporté	1 479 633.71	1 603 739.94	639 460.26	711 038.43	774 951.24	43.0%	856 583.45	44.4%
TOTAL 013 - Atténuation des charges (RH)	42 000.00	40 000.00	26 000.00	19 000.00	18 000.00	1.0%	18 000.00	0.9%
TOTAL 042 - Opérations d'ordre entre section		0						
TOTAL 70 - Produits des services	94 120.00	94 900.00	125 400.00	144 950.00	147 400.00	8.2%	154 500.00	8.0%
TOTAL 73 - Impôts et taxes (attrib comp.)	575 866.00	603 691.00	95 516.00	94 858.00	90 000.00	5.0%	94 850.00	4.9%
TOTAL 731 - Fiscalité locale (M57)			555 000.00	542 000.00	537 000.00	29.8%	557 670.00	28.9%
TOTAL 74 - Dotations et participations	224 472.00	222 582.00	203 192.00	196 162.00	155 300.00	8.6%	156 300.00	8.1%
TOTAL 75 - Autres produits gestion courante	19 700.00	28 700.00	37 400.00	49 000.00	49 000.00	2.7%	69 500.00	3.6%
TOTAL 76 - Produits financiers	33 600.00	33 600.00	0.00	20 720.00	30 000.00	1.7%	21 000.00	1.1%
TOTAL 77 - Produits exceptionnels	600.00	1 500.00	0.00	8 500.00		0.0%		0.0%
TOTAL 78-	600.00	1 500.00	0.00	1 240.71	1 473.67	0.1%	1 473.67	0.1%
TOTAL	2 469 991.71	2 628 712.94	1 681 968.26	1 787 469.14	1 803 124.91	100.0%	1 929 877.12	100.0%
RECETTES REELLES hors excédent	956 758.00	991 373.00	1 042 508.00	1 076 430.71	1 028 173.67		1 073 293.67	

REPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2026 PAR CHAPITRE



ETAT DE LA DETTE :

L'année 2026 est impactée par 2^{ème} échéance de l'emprunt contractualisé en 2023 auprès du Crédit Mutuel pour 150 000€ pour une durée de 20 ans avec un taux d'intérêt fixe de 4.3% (TEG 4.34%).

La répartition du remboursement 2026 se définit comme suit : 5 092.40€ de remboursement de capital (investissement) et 6 240.05€ d'intérêt d'emprunt (fonctionnement).

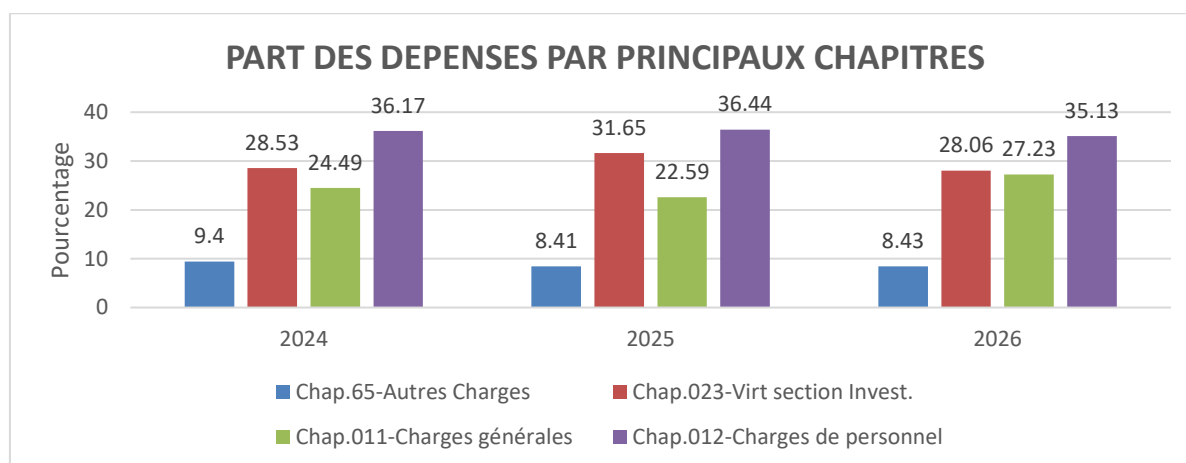
➤ LES DEPENSES :

L'INSEE annonce une remontée modérée de l'inflation par rapport à 2025 (entre +1.1 et 1.3%).

Aussi, le budget prévisionnel des dépenses réelles 2026 (hors le virement à la section investissement) est en hausse de 20% par rapport au réalisé 2025, avec cependant une augmentation moindre de 13% du budgétisé N-1, comptant sur le bénéfice apporté d'une gestion optimale des charges générales et financières.

Les dépenses réelles de fonctionnement (hors virement de section et opérations d'ordre), sont estimées à 1 387 390€. Le ratio des dépenses de fonctionnement s'élève ainsi à 862€/habitant.

DEPENSES FONCTIONNEMENT / CHAPITRE	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	Part/BP	BP 2026	Part/BP
TOTAL 011 - CHARGES GENERALES	358 300	363 565	434 750	437 700	407 399.52	22.59%	525 550.00	27.23%
TOTAL 012 - CHARGES PERSONNELS	559 000	591 100	627 250	646 600	657 000	36.44%	678 000	35.13%
TOTAL 014 - ATTENUATION DE PRODUITS				100	100	0.01%	3 600	0.26%
TOTAL 022 - Dépenses imprévues Fonct	74 931.96	79 222.35				0.00%		0.00%
TOTAL 023 - Virement section investissement	389 791.25	454 304.37	441 858.15	510 005.69	570 704.39	31.65%	541 521.07	28.06%
TOTAL 042 - Opérations d'ordre entre section	2 176.20	1 396.20		8 500.00		0.00%		0.00%
TOTAL 65 - AUTRES CHARGES GEST°	113 405.00	118 395.00	165 220.55	168 105.89	151 555.00	8.41%	162 600.00	8.43%
TOTAL 66 - CHARGES FINANCIERES	3 887.30	1 538.01	9 963.18	6 957.56	6 400.00	0.35%	8 640.05	0.45%
TOTAL 67 - Charges exceptionnelles	8 500	1 018 192	1 212	9 500	9 000	0.50%	9 000	0.47%
TOTAL 68 - Dotations et provisions		1 000	1 714	0	966	0.05%	966	0.05%
Placement RAZA	960 000							
TOTAL	2 469 991.71	2 628 712.94	1 681 968.26	1 787 469.14	1 803 124.91	100.0%	1 929 877.12	100%
DEPENSES REELLES DE FCT (hors OP ordre) et placement financier	1 118 024.26	2 172 012.37	1 238 395.73	1 268 963.45	1 231 454.52		1 387 390.05	



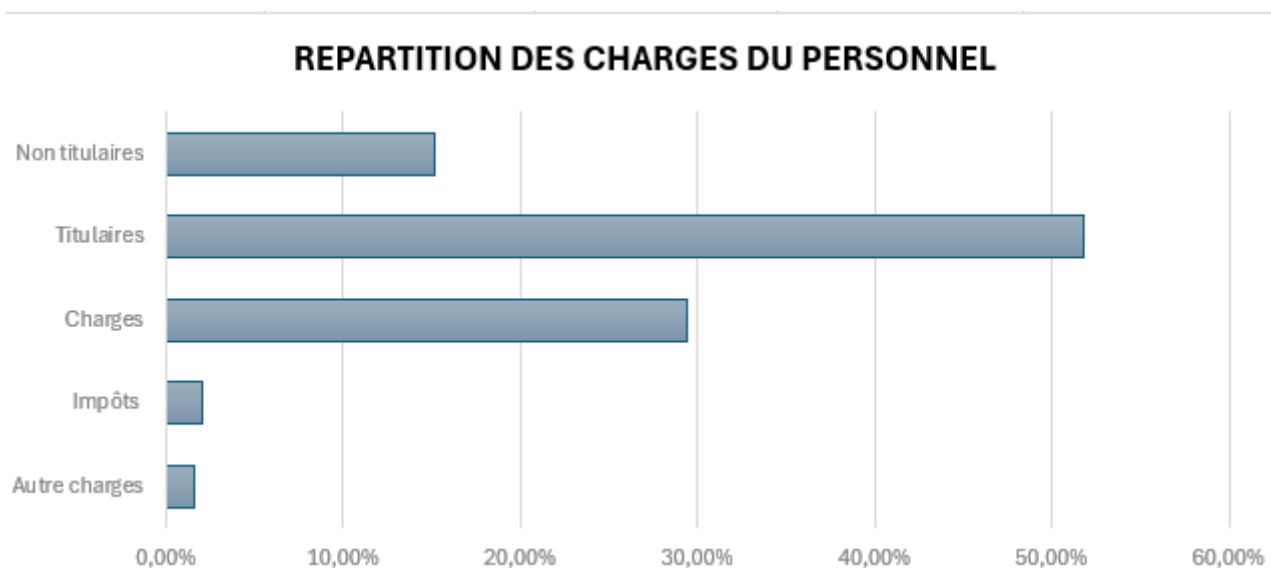
CONCERNANT LE CHAPITRE 012 : CHARGES DE PERSONNEL, 1^{er} poste de dépenses réelles de fonctionnement avec 678 000 € soit 35.13% des dépenses (en légère baisse par rapport à 2025)

Les charges de personnels augmenteront de 1.6% par rapport au BP N-1 (+3.2% par rapport au réalisé 2025) pour tenir compte de l'évolution des charges, du point d'indice et des impacts de l'évolution des carrières. Ainsi, la communes emploi 12 agents soit titulaires soit stagiaires dont 9 à temps complet, 2 en contrat CDD dont 1 à temps plein et 3 vacataires (2 agents périscolaires à l'école primaire et un agent en charge du cimetière)

Aussi, la répartition des agents équivaut à 12.95 ETP (équivalent temps plein contre 14.43 l'année précédente). Le personnel communal assure aussi bien l'accompagnement scolaire (maternelle), périscolaire que la gestion financière, administrative et technique des missions dévolues au service public.

Dans un contexte financier national de plus en plus contraint, une gestion administrative et financière rigoureuse est indispensable. À ce titre, l'effort d'économie initié en 2025 par une réduction de l'effectif administratif est prolongé cette année encore. Cette trajectoire permet de stabiliser notre ratio de charges de personnel à un niveau maîtrisé de 35.13%, un résultat d'autant plus significatif que la moyenne pour les communes de notre strate se situe habituellement dans une fourchette comprise entre 38 % et 42 % des dépenses de fonctionnement.

Ce pilotage budgétaire strict n'en demeure pas moins équilibré : il garantit les moyens humains nécessaires au suivi et à l'analyse prospective financière de la collectivité, tout en préservant la qualité du personnel dédié à l'accueil et à la gestion quotidienne de nos services publics.



Ainsi, 66.3% des dépenses prévues correspondent aux frais de personnel tandis que 33.6% sont liées aux charges diverses (Urssaf, taxes assimilées et autres charges). Enfin pour compenser certaines charges, il faut noter que les recettes du chapitre 013 « atténuations de charges » permettent le remboursement des frais de salaires liés à l'assurance du personnel en cas de maladie, accident du travail ou encore congés maternités ainsi que la gestion des services liés à l'office de tourisme et l'agence postale.

Les charges de personnel (chapitre 012) représentent un ratio de 421€ /habitant (situé dans la moyenne des communes de même strate du département.

A noter que ce ratio est le garant du service rendu aux administrés. Il nous permet de préserver l'avenir de nos deux écoles, de poursuivre l'entretien rigoureux de nos espaces verts, d'assurer le fonctionnement de nos services publics et de maintenir le service d'une agence postale communale.

CONCERNANT LE CHAPITRE 011 (DEPENSES DE CHARGES GENERALES) : 525 550€ (+30%)

Malgré l'augmentation conséquente de ce chapitre, il représente 27% du budget global contre 23% en 2025.

En effet, grâce aux efforts de gestion des fluides et aux suivis rigoureux, des économies ont pu être réalisées et la projection 2026 pour les coûts d'électricité et d'eau sont de 76 000€ (contre 90 000€ en 2025 et 105 000€ en 2024).

Ainsi, avec 14.5% du chapitre, les fluides n'en sont plus la principale dépense mais la 3^{ème}.

Les dépenses en faveur des écoles se maintiennent avec 16.6% du chapitre (prestation de livraison des repas, les achats de fournitures scolaires et périscolaires,..)

Avec 17,1 % des crédits du chapitre, les dépenses de communication et de relations publiques constituent notre premier engagement financier sectoriel. Elles représentent 4,66 % de l'enveloppe globale, en augmentation modérée par rapport aux 3,5 % constatés l'année dernière.

Le budget de cette ligne a été réévalué à la hausse pour trois raisons majeures : l'imputation des frais de publications officielles, la volonté de pérenniser le succès des festivités de l'année précédente, et l'organisation de la 25^{ème} édition du Festival Flamenco, qui induit des coûts exceptionnels.

CONCERNANT LE CHAPITRE 65 « AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE » : 151 555€ (-10%)

Sa part sur le budget global est maintenu aux alentours des 8.5%.

Ces dépenses concernent essentiellement les indemnités de fonction des élus, les dépenses relatives aux contributions obligatoires ainsi que les diverses subventions versées.

Les contributions obligatoires regroupent les frais liés aux dérogations accordées pour les enfants scolarisés sur d'autres communes (1 sur RCM et 2 sur Menton) , les frais liés à l'organisation du centre aéré intercommunal avec Menton ainsi que le versement des annuités pour les travaux engagés sur l'éclairage public par le SICTIAM (projets délibérés en conseil municipal).

Les prévisions pour les subventions diverses ont été maintenues au même montant et réparties ainsi :

- Subventions de droit privé (7 500€) pour participer à la rénovation des façades du village
- CCAS (13 000€)
- Associations participant à l'animation du territoire (8 500€)

NOM ASSOCIATION	Attribution subvention 2024	Attribution subvention 2025	Attribution subvention 2026
SOTA ORME	400	500	500
ASSO SPORTIVE GORBIO	5 500	6 000	5 000
AMICALE DU PERSONNEL	400	–	–
SOUVENIR Français	400	400	–
ASSOCIATION <u>societe</u> de chasse La Gorbarine	–	–	500
BOBINES GORBARINES	400	–	–
UFAC - ULACM	200	200	200
Sous-total subventions attribuées	7 300	7 100	6200
Provision autres subventions	1 400	1 400	2300
TOTAL	8 700	8 500	8 500

Enfin, les autres charges financières (CHAPITRE 66) ne représentent que 0.5% des dépenses globales et correspondent à des provisions de charges financières imprévues et au paiement des intérêts d'emprunt.

Ainsi, le choix de la municipalité de ne pas augmenter les taux d'imposition ni les coûts de services (cantine, garderie, location de salles) amène à présenter un budget de fonctionnement prévisionnel 2026 avec +3.3% de recettes par habitant contre +11% de dépenses.

L'effort engagé en 2025 pour réduire les consommations d'énergie et les achats divers, via une gestion optimisée des stocks et un ciblage des besoins, sera poursuivi afin de contenir les dépenses de fonctionnement.

Pour rappel, le budget communal 2026 s'adapte aux obligations réglementaires délaissées jusqu'alors, aux besoins des services mis à disposition des administrés mais également tient compte de l'inflation annoncée le tout dans un soucis de ne pas fragiliser les budgets des ménages.

II - SECTION INVESTISSEMENT

En 2025, l'autofinancement s'élève à 570 000€ et les excédents antérieurs permettent une nouvelle fois de conserver un effort d'investissement tout en garantissant un équilibre.

Ainsi, les objectifs de l'exercice 2026 sont d'une part :

- ✓ Poursuivre le projet une restauration complémentaire des fresques de l'Eglise St Barthélémy (en attente d'un devis pluriannuel)
- ✓ Poursuivre les études et amorcer la sécurisation de l'Ilot de Ruines
- ✓ Poursuivre la réhabilitation du lavoir
- ✓ Poursuivre les études pour l'aménagement de nouveaux caveaux au cimetière ainsi que finaliser l'acquisition de columbarium (devis en attente)
- ✓ Procéder aux mises en conformité prioritaires des bâtiments découlant du rattrapage des contrôles réglementaires qui seront effectués cette année

mais également de lancer de nouveaux projets

- ✓ Lancement des études pour la rénovation énergétique de la salle Louis Giausseran
- ✓ Lancement d'étude pour la création d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle

➤ LES RECETTES :

Les recettes d'investissement 2026 sont donc estimées à 1.6 K€.

La commune bénéficie d'un solde d'exécution reporté de 829 000€ ainsi que d'un virement de la section de fonctionnement de + 540 000€ représentant à eux seuls 85% des recettes.

Les restes à réaliser des recettes d'investissements, s'élèvent en 2026 à 100 000€ de recettes prévues non encore encaissées et l'attente du versement de la subvention de la Région afférente à la construction de la MAM.

Par souci de présenter un budget primitif sincère, les recettes budgétisées sont uniquement celles notifiées ou potentiellement prévisibles (comme le FCTVA qui est reversé en fonction des travaux réalisés en N-1), ainsi les écritures de cession n'ont pas été inscrites malgré des dossiers en cours mais non finalisés.

➤ LES DEPENSES :

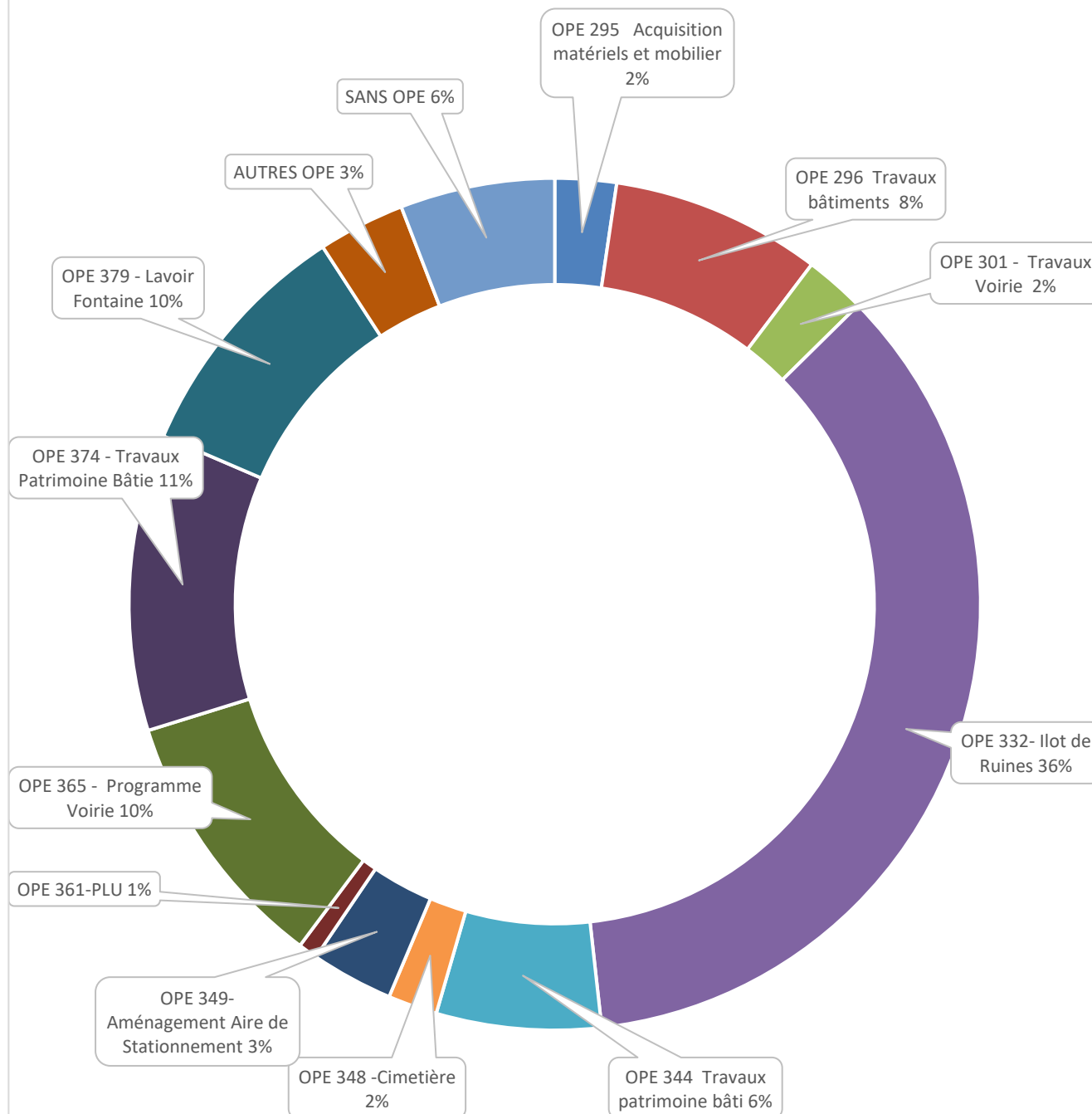
Au vu de l'estimation des recettes, le budget global 2026 s'élève donc à 1.6 K€ principalement à destination de dépenses d'équipement dont 84% sont consacrés aux immobilisations corporelles (chapitre 21) tandis que 11.5% concerne les d'immobilisations incorporelles (frais d'études-chapitre 20) et 4% d'immobilisations en cours (Chapitre 23)

Les restes à réaliser 2025 représentent 39 000€. Ces reports de dépenses concernent des travaux réalisés en 2025 mais non encore soldés ou toujours en cours.

Le ratio de l'effort d'investissement 2026 reste en baisse et s'établit à 994€/habitant. (contre 1044€ en 2025 et 1742€ en 2024)

Ces dépenses sont réparties au sein de différentes opérations (une opération est constituée par un ensemble d'acquisitions, d'immobilisations, de travaux et de frais d'études y afférents aboutissant à la réalisation d'un ouvrage ou de plusieurs ouvrages de même nature).

REPARTITION DES DEPENSES PAR OPERATIONS - 2026



Ainsi, le budget 2026 permettra de poursuivre voire finaliser les projets engagés tels que la réhabilitation du lavoir, des travaux au cimetière ou la sécurisation des ruines.

Une provision pour les acquisitions foncières (opération 374) avec 180 000€ est également budgétisée.

Par ailleurs une enveloppe est prévue pour permettre la sécurisation des bâtiments communaux mais également du patrimoine bâti. (OPE 296 et 344)

Enfin pour permettre d'effectuer les travaux courants et les acquisitions nécessaires au cours de l'exercice, il a également été prévu :

- 37 000 € (opération 301) pour des travaux de voirie
- 37 000€ (opération 295) afin de permettre l'acquisition et le renouvellement de matériel informatique, de mobilier et de matériel et outillage techniques

La gestion de ces dépenses répond à une volonté constante d'équilibre budgétaire.

Bien que ce budget 2026 s'inscrive dans la continuité des engagements pris au début de mandat de 2024, il intègre une vigilance renforcée sur l'entretien du patrimoine communal.

L'exercice est marqué par le lancement de contrôles réglementaires et de visites de sécurité, opérations essentielles qui n'étaient pas réalisées sur l'ensemble des bâtiments lors des années précédentes. Cette régularisation nécessaire impose toutefois une réserve de prudence : à ce jour, l'ampleur des mises aux normes qui nous seront prescrites par les organismes de contrôle reste difficile à chiffrer précisément.

Afin de ne pas fragiliser nos équilibres, la Commune adopte donc une posture de gestion prévoyante. Cette marge de manœuvre budgétaire nous permettra d'absorber les futurs travaux obligatoires tout en sécurisant notre trajectoire financière.

La Commune reste donc vigilante.